



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Gustave Roussy
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Fondation Gustave Roussy
39 rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF CEDEX



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Gustave Roussy

39 rue Camille Desmoulins - 94805 VILLEJUIF CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil de surveillance de la Fondation Gustave Roussy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Gustave Roussy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites, dans le paragraphe 9 de la note 1 l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 juin 2022

KPMG S.A.

Yves Delmas

Associé

LE BILAN

Le total du bilan de la Fondation Gustave Roussy s'élève à 15 747 K€ au 31 décembre 2021.

BILAN au 31/12/2021					
ACTIF	2 021	2 020	PASSIF	2 021	2 020
Fonds de dotation non appelée			Dotation non appelée		
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles			Fonds propres sans droit de reprise		
Frais d'établissement			Fonds propres statutaires	2 121 046	2 121 046
Frais de recherche et de développement			Fonds propres complémentaires		
Donnations temporaires d'usufruit			Fonds propres avec droit de reprise		
Concessions, brevet, licences, marques			Fonds statutaires		
Procédés, logiciel, droits et valeurs similaire			Fonds propres complémentaires		
Immobilisation incorporelles en cours			Ecarts de réévaluation		
Avances et acomptes			Réserves :		
Immobilisation corporelles			Réserves statutaires ou contractuelles		
Terrains			Réserves pour projet de l'entité		
Constructions			Autres		
Installation techniques, matériel et outillage			Report à nouveau	2 834 948	8 346 044
Immobilisations corporelles en cours			Exédent ou déficit de l'exercice	1 041 597	-5 511 096
Avances et acomptes			Situation nette (sous total)		
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 475 450	345 390	Fonds propres consommables		
Immobilisation financières			Subvention d'investissement		
Participations et créances rattachés			Provisions réglementées		
Autres titres immobilisés			TOTAL (I)	3 914 397	4 955 994
Prêts			FONDS REPORTES ET DEDIES		
Autres			Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 441 983	777 799
TOTAL (I)	1 475 450	345 390	Fonds dédiés	10 156 227	7 222 342
ACTIF CIRCULANT			TOTAL (II)	11 598 210	8 000 140
Stocks et en-cours			PROVISIONS		
Créances			Provisions pour risques		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		900 079	Provisions pour charges		
Créances reçues par leg ou donation	79 998	689 262	TOTAL (III)		
Autres	1 764 362	1 601 626	DETTES		
Valeurs mobilières de placement			Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Instruments de trésorerie			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Disponibilités	12 419 761	10 013 984	Emprunts et dettes financières diverses		
Charges constatées d'avance	7 726	8 846	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 224	151 409
TOTAL (II)	14 271 846	13 213 799	Dettes des legs ou donations	113 464	256 854
Frais d'émission des emprunts (III)			Dettes fiscales et sociales		
Primes de remboursement des emprunts (IV)			Autres dettes	0	194 792
Ecarts de conversion Actif (V)			Instruments de trésorerie		
			Produits constatés d'avance		
			TOTAL (IV)	234 689	603 054
			Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	15 747 296	13 559 189	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	15 747 296	13 559 189

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat dégage un déficit de – 1 042 K€ sur l'exercice 2021.

COMPTE DE RESULTAT 2021					
CHARGES	Exercice 2021	Exercice 2020	PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Cotisations		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de biens et services		
Autres charges externes	495 296	429 119	Produits de tiers financeurs		
Aides financières : Conv. de recherche	9 293 115	19 683 397	* concours publics et subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 260	125	* Versements des fondateurs ou consommation de la dotation comptable	0	2 070 000
Salaires et traitements			* ressources liées à la générosité du public		
Charges sociales			- Dons manuels	4 406 168	10 975 550
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			- Mécenats	7 346 703	
Dotations aux provisions			- Legs, donations et assurances vie	867 906	1 233 868
Reports en fonds dédiés	4 196 454	5 163 200	* Contributions financières	113 901	
Autres charges			Reprise sur amortissements, dép, prov et transferts de charges		
TOTAL (I)	13 987 126	25 275 841	Utilisations des fonds dédiés	180 480	4 267 529
			Autres produits		
			TOTAL (I)	12 915 158	18 546 948
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux amortissements			De participation		
Intérêts et charges assimilés			D'autres valeurs mobilières et créances		
Différence négatives de change		5 069	autres intérêts et produits assimilés	10 828	3 247
charges nettes sur cession de VMP			Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (II)	0	5 069	Différences positive de change		
			Produits nets sur cession de VMP		
			TOTAL (II)	10 828	3 247
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	2 523	22 817	Sur opérations en capital	202 295	
Sur opération en capital	180 480		Sur opérations de gestion	250	1 242 436
Dotations aux amortissements			TOTAL (III)	202 545	1 242 436
TOTAL (III)	183 003	22 817	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR DONS FLECHES			TOTAL (IV)		0
TOTAL (IV)		0	TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	13 128 532	19 792 631
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	14 170 128	25 303 727	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	13 128 532	19 792 631
RESULTAT EXCEDENTAIRE	0	0	RESULTAT DEFICITAIRE	1 041 597	5 511 096
TOTAL GENERAL	14 170 128	25 303 727	TOTAL GENERAL	14 170 128	25 303 727

Fondation Gustave Roussy

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Vu l'Article 8 des statuts de la Fondation Gustave Roussy adoptés par décret au 30 décembre 2005.

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 15 747 296 €

- Total des produits : 13 128 532 €
Dont utilisation des fonds dédiés : 180 480 €

- Total des charges : 14 170 128 €
Dont report en fonds dédiés : 2 933 886 €
Dont report en fonds reportés : 1 262 568 €

- **Résultat de l'exercice : - 1 041 597 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

L'exercice précédent couvrait l'année 2020, soit une durée de 12 mois également.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le directoire.

Note n° 1 : Règles et méthodes comptables

1. Objet social de la Fondation Gustave Roussy

Créée en 2005, La Fondation a pour mission de financer la recherche menée à Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe, tout en conservant au cœur de ses actions l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients.

2. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements relatifs au règlement ANC 2018-06
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016.07 du 4 novembre 2016, en tenant compte du règlement CRC 2008-12 relatif au Compte Emploi des Ressources et le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3. Dérogation aux principes comptables

Néant.

4. Evènements de l'année

- Une année 2021 toujours marquée par les impacts de l'épidémie de COVID-19
- Une nouvelle gouvernance de Gustave Roussy qui démarre à partir d'août 2021 et entraîne une modification de la gouvernance de la Fondation le 28 septembre 2021.
Pr Fabrice André Directeur de la Recherche en qualité de président du Directoire
Sylvain Ducroz Directeur Général Adjoint en qualité de vice-président du Directoire
Pr Benjamin Besse Directeur de la Recherche Clinique membre du Directoire
Dr Françoise Rimareix Directrice médicale membre du collège des membres fondateurs du Conseil de Surveillance.

- Le Conseil de Surveillance a approuvé le 19 novembre 2021 le travail en cours pour modification des statuts de la Fondation qui aura un impact sur la gouvernance (CA de 18 membres composé de 3 collèges).
- Après plusieurs mois de travail et de réflexions collectives, la direction générale de Gustave Roussy a présenté en juin 2021 à son Conseil d'Administration qui l'a approuvé, les différents volets du projet stratégique institutionnel « Gustave Roussy 2030 » pour la décennie à venir. « Donner espoir à chaque patient », « Éclairer la cancérologie » et « Renforcer la maison Gustave Roussy » sont les trois grands axes de ce plan stratégique. Ce plan stratégique est également porté par la Fondation, et a été présenté et approuvé par le Conseil de Surveillance.
- Poursuite des campagnes Guérir le cancer (GLC) et Guérir le Cancer de l'Enfant (GLCE)
- Versement anticipé de la collecte S1 2021 dès 2021 comme pour l'année 2020 sur les dons affectés par les donateurs aux projets afin de donner les moyens financiers aux équipes de recherche dès l'année 2021.
- Reprise progressive des événements de collecte, notamment avec l'organisation du Gala annuel GLCE organisé le 7 décembre 2021.

5. Correction d'erreur au cours de l'exercice 2021

Néant

6. Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la fondation Gustave Roussy ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'a pas la capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le directoire des états financiers 2021 de la fondation, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

La situation en Ukraine a très certainement eu un impact sur la collecte de fonds du fait d'un transfert des dons mais sans pouvoir en évaluer l'importance.

7. Honoraires Commissaires aux comptes :

KPMG AUDIT
 Tour EQHO
 2, avenue de Gambetta
 CS 60055
 92 066 Paris La Défense Cedex (France)

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 10 000 € ht.

8. Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes

a. Notes sur le bilan Actif

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les créances s'élèvent à 1 844 K€ et concernent :

- des legs à recevoir pour 80 K€
- des créances diverses pour 1 764 K€ dont un compte courant de 1 405 K€ avec Gustave Roussy

Disponibilités et VMP

Les disponibilités correspondent à la trésorerie excédentaire pour un montant de 12 420 K€ constituée d'un compte sur livret (4 778 K€), d'un compte en dollars (60 K€) et d'autres disponibilités bancaires (7 582 K€). Les intérêts courus sur ces placements s'élèvent à 6 K€.

Charges Constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (7 K€) sont constituées essentiellement d'une facture du fournisseur « Nomination » pour un accès à une base de données.

b. Notes sur le bilan Passif

Fonds associatifs

Les fonds associatifs enregistrent la valeur d'origine des dotations, consommable et non consommable, consenties par les fondateurs. Au 31 décembre, ils s'élèvent à 2 121 K€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés issus des dons et legs correspondent à la part à des ressources affectées par le donateur, légataire ou transcrites dans une convention, pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées par la Fondation.

Au 31 décembre, ils s'élèvent à 10 156 K€ et à 1 442 K€ de fonds reportés liés aux legs.

Les fonds des donateurs sont considérés utilisés lorsqu'ils font l'objet d'une affectation par la fondation à la convention de soutien financier correspondante.

Dettes

Les rubriques du bilan passif correspondent aux différentes dettes contractées dans le cadre du fonctionnement de la Fondation. Au 31 décembre, elles représentent 235 K€ dont 121 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés, 113 K€ de dettes liées aux legs.

c. Notes sur les Produits

Dons

Les dons sont enregistrés en autres produits lors de leur réception, avec une tolérance des chèques datés de l'exercice 2021 et reçus jusqu'au 31 janvier 2022.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés.

Au 31 décembre, les dons collectés ont été de 11 867 K€ :

- 4 406 K€ Dons manuels
- 7 347 k€ Mécenats
- 114 K€ Contributions financière d'Associations

Legs et donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés suivant leur nature avec la contrepartie en produits.

Les assurances-vie dont la fondation est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds.

Lors de la réception des fonds, les legs/donations portant sur les espèces et actifs bancaires sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

La partie des ressources constatées en produit au cours de l'exercice et non encore encaissée, est comptabilisée en fonds reportés avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs/donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation du legs/donation par la contrepartie du compte « Utilisations de fonds reportés ».

Au 31 décembre, le montant des legs est porté à 1 070 K€ :

Détails des Legs	Montants
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	867 906
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations " définie à l'article 213-9	1 262 568
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	202 295
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	180 480
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	180 480
Dotations aux dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	1 262 568
Total des Legs	1 070 200

d. Notes sur les Charges

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées lors de la constatation du service fait par la fondation.

Les aides octroyées sont comptabilisées lors de la signature des conventions de financement par la fondation.

En cas de non utilisation totale ou partielle de la subvention, La Fondation pourra demander à Gustave Roussy de procéder au reversement du montant trop perçu.

En 2021, les aides octroyées via les conventions de la Fondation se sont élevées à 9 293 K€

- 9 293 K€ au titre des conventions signées en 2021

Les autres charges de la Fondation sont de 495 K€ dont 466 K€ de frais liés à la recherche de fonds et 30 K€ de frais de fonctionnement.

e. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 19 K€, il est constitué de :

- Produits à hauteur de 203 K€ dont 202 k € de produits de cession de biens immobilier provenant des legs.
- Charges à hauteur de 183 K€ dont 180 k € de valeur nette comptable des biens cédés provenant des legs et 2 K € de charges sur exercices antérieurs.

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif impose de présenter un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 par reprise des données figurant dans le compte de résultat précédent.

Le CROD et le CER ont pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CROD et le CER ici présentés reflètent ainsi le modèle économique et les missions sociales de la fondation Gustave Roussy

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CROD et du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par la fondation et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Définition des Emplois

- **Missions sociales : 9 293 K€ de subvention de recherche, soit 95% des emplois inscrits au CROD**

Conformément à son objet, la Fondation a soutenu en 2021 la recherche sur le cancer réalisé à Gustave Roussy. Ces subventions de recherche sont liées aux actions suivantes :

- **Convention C0305/2021** - dépenses comptabilisées en 2021 : 5 518 K€ au titre de la redistribution des fonds non fléchés par les donateurs, sur les programmes des différents axes des deux campagnes ainsi que pour soutenir des investissements de recherche.
- **Convention C0406/2021** - dépenses comptabilisées en 2021 : 556 K€ au titre de la redistribution des dons, donations et legs qui sont spécifiquement attribués, conformément aux souhaits des donateurs, sur les programmes des différents axes des deux campagnes ainsi qu'aux équipes de recherche de Gustave Roussy.
- **Convention C0305/2021 – Avenant 1** - dépenses comptabilisées en 2021 : 892 K€ au titre de la redistribution des fonds non fléchés par les donateurs, sur les programmes des différents axes des deux campagnes ainsi que pour soutenir des investissements de recherche.
- **Convention C0406/2021 – Avenant 1** - dépenses comptabilisées en 2021 : 2 327 K€ au titre de versement anticipé des fonds collectés au 30 juin 2021 et affectés par les donateurs à des projets spécifiques.

- **Frais de recherche de fonds : 470 K€, soit 5 % des emplois du CROD**

Les frais de recherche de fonds correspondent aux dépenses engagées pour les recherches de dons et legs, les autres recherches de fonds dans le cadre du mécénat ou dans le cadre de

subvention (dépenses de communication, de publicité, de réception, de frais postaux...).

A ces frais de recherche de fonds s'ajoute les dépenses de personnel de la Fondation, remboursées via les conventions, à hauteur de 402 K€. Au total, **les frais de recherche de fonds s'élèvent à 1 052 K€ en intégrant les dépenses de personnel de la Fondation.**

○ **Frais de fonctionnement : 30 K€, soit 0% des emplois du CROD**

Les frais de fonctionnement correspondent aux primes d'assurance, aux honoraires du commissaire aux comptes, aux cotisations (Comité de la Charte), aux prestations informatiques, aux frais bancaires et autres taxes ainsi que aux charges sur exercice antérieur.

Définition des ressources

Les produits liés à la générosité du public correspondent aux dons issus de l'appel à la générosité du public (particuliers), aux legs et au mécénat d'entreprises. Ils s'élèvent à 11 572 K€, soit 100 % des ressources du CROD et se décomposent comme suit :

- 3 144 K€ de dons manuels,
- 7 347 K€ de mécénat
- 1 070 K€ de legs, donations et assurances-vie,
- 11 K€ d'autres produits financiers

Affectation des ressources aux emplois

Les frais de fonctionnement et de recherche de fonds sont intégralement financés par l'appel à la générosité du public.

Commentaires sur le CROD de l'exercice

La Fondation a pour objet de financer la recherche contre le cancer en conservant au cœur de ses actions l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients. Ainsi, les produits liés à la générosité du public représentent une part importante des ressources et permettent de financer :

- Les missions sociales à hauteur de 9 293 K€,
- Les frais de collecte auprès du public à hauteur de 470 K€
- Et les frais de fonctionnement pour 30 K€

Il subsiste à la clôture de l'exercice un excédent cumulé de ressources collectées auprès du public non encore utilisées et non affectées pour 1 679 k€.

Note n° 2 : Tableau des Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (1)							
Contribution financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)	7 222 342	2 933 885				10 156 227	3 054 425
TOTAL	7 222 342	2 933 885	-	-	-	10 156 227	3 054 425

Note n° 3 : Tableau de suivi des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT N-1		RESULTAT N		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	2 121 046										2 121 046
Fonds propres avec droit de reprise	-										
Ecart de réévaluation											
Réserves											
Report à nouveau	8 346 044	5 511 096	5 511 096	5 511 096							2 834 948
Excédent ou déficit de l'exercice	5 511 096	5 511 096	5 511 096	5 511 096	1 041 597	1 041 597					1 041 597
Dotations comptables											
Subventions d'investissement											
Provisions réglementées											
TOTAL	4 955 994	-	-	-	1 041 597	1 041 597	-	-	-	-	3 914 397

Note n° 4 : État des créances et des dettes

Détails	Montants	moins d'un an	plus d'un an
Créances			
Dons et recettes à recevoir	-	-	-
Reçues par legs ou donations	79 998	79 998	-
Autres créances dont compte courant Gustave Roussy 1 405 K€	1 764 362	1 764 362	-
TOTAL DES CREANCES	1 844 360	1 844 360	-
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	121 224	121 224	-
Dettes des legs ou donations	113 464	113 464	-
Autres dettes dont Subventions créditeurs	-	-	-
TOTAL DES DETTES	234 689	234 689	-
SOLDE DES CREANCES / DETTES	1 609 671	1 609 671	-

Note n° 5 : Produits à recevoir & Charges à payer

Détails	Montants
Produits à recevoir	
Remboursement des subventions échues des projets Gustave Roussy	
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	-
Charges à payer	
NA	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	-
SOLDE PAR / CAP	

Note n° 6 : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public		Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
-Dons manuels	3 143 599 €	3 143 599 €	10 975 550 €	10 975 550 €
-Legs, donations et assurances-vie	1 070 201 €	1 070 201 €	456 070 €	456 070 €
-Mécénat	7 346 703 €	7 346 703 €		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	11 078 €	11 078 €	1 245 683 €	1 245 683 €
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	113 901 €		2 070 000 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC				
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			4 267 529 €	4 267 529 €
TOTAL DES PRODUITS	11 685 483 €	11 571 582 €	19 014 832 €	16 944 832 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
-Actions réalisées par l'organisme				
-Versements à d'autres organismes agissant en France	9 293 115 €	9 293 115 €	19 683 397 €	17 613 397 €
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Action réalisées par l'organisme				
-Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	470 346 €	470 346 €	407 540 €	407 540 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 734 €	29 734 €	49 591 €	49 591 €
4. DOTATIONS AUS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5. IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 933 885 €	2 933 885 €	4 385 401 €	4 385 401 €
TOTAL DES CHARGES	12 727 080 €	12 727 080 €	24 525 928 €	22 455 928 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 041 597 €	- 1 155 498 €	- 5 511 096 €	- 5 511 096 €

Note n° 7 : Compte d'emploi des Ressources (CER)

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1- MISSIONS SOCIALES		1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	9 293 115	- Dons manuels	3 143 599
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	1 070 201
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	7 346 703
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	11 078
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	470 346		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 734		
TOTAL DES EMPLOIS	9 793 194	TOTAL DES RESSOURCES	11 571 582
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5- REPORT EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE	2 933 885	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 155 498
TOTAL	12 727 080	TOTAL	12 727 080
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 834 948
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 1 155 498
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public ou de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 679 450

